



Négociation Annuelle Obligatoire 2012 :

LES DEMANDES DE *Sud*-CEMP

➤ 1 500 € nets minimum par mois

A l'instar de la demande exprimée nationalement lors de la réunion du 30/11/2011, la revendication essentielle de la section **Sud-CEMP** est la mise en place d'un salaire minimum de 1 500 € nets par mois. Notre organisation syndicale considère que le problème des rémunérations des « petites » catégories est crucial.

Aspirer à vivre décemment n'est pas une revendication en soi mais un droit légitime !

Cela devrait être d'autant plus audible par le directoire que celui-ci démontre, année après année, le souci de son propre train de vie. Les augmentations dont il a bénéficié ces dernières années démontrent que l'austérité infligée aux salariés n'a aucune raison d'être. C'est sans justification aucune que le rapport entre les salaires les plus bas et ceux des membres du directoire se dégrade. Alors que chaque jour, il est demandé de plus en plus de professionnalisme, la politique de rémunération de la branche et de l'entreprise dévalorise le métier d'employé de caisse d'épargne en fabriquant des salariés pauvres.

➤ Processus de suivi des nouveaux embauchés

La section **Sud-CEMP** demande la révision du dispositif salarial d'accompagnement des nouveaux salariés avec une accession plus rapide aux niveaux T3 et TM4.

➤ Heures supplémentaires

Présentation de l'étude réalisée par la DRH et mise en place de mesures afin de mettre fin aux dérives. Cela passe notamment par la mise en place d'un instrument infalsifiable de contrôle du temps de travail qui permettra la prise en compte de toutes les heures supplémentaires ou complémentaires. D'un tel instrument, et des réalités qu'il mettra en exergue, devra découler une véritable réflexion sur la charge de travail.

➤ Accord dérogatoire de participation

La section **Sud-CEMP** demande qu'une véritable négociation sur ce thème soit initiée avec une réelle volonté d'aboutir de la part de la direction.

➤ Mobilité géographique

Respect des engagements écrits et oraux de la direction sur les dispositions régissant cet accord, notamment sur la prise en charge des frais de déplacement au-delà de la période initiale des trois ans.

➤ **Barème kilométrique**

En application de l'engagement unilatéral de l'employeur, lors de la NAO 2011, la section **Sud-CEMP** demande une revalorisation sensible du barème au regard de l'augmentation du prix du carburant depuis 3 ans (prix du gasoil en décembre 2008 : 0.9948 € / prix du gasoil en décembre 2011 : 1.3709 €) avec la mise en place d'une révision automatique et périodique de ce barème en fonction de la fluctuation du prix du gasoil.

**Prochains rendez-vous pour juger de l'écoute patronale :
les 12 et 20 janvier**

Flash

**NAO nationale :
Une nouvelle provocation patronale !**

La NAO nationale s'est achevée :

- **Pour les salaires inférieurs à 30 000 € : augmentation de 350 € versée en une seule fois en 2012 et intégrée en 1/13^{ème} à compter de janvier 2013**
- **Pour les salaires compris entre 30 000 € et 60 000 € : augmentation de 300 € avec les mêmes modalités de paiement**

Indécent !

L'équipe **Sud-CEMP**

J'ADHERE AU SYNDICAT NATIONAL **SUD BPCE**



NOM..... PRENOM.....

AFFECTATION.....

COTISATION MENSUELLE (0,40 % DU SALAIRE NET).....

JE M'ENGAGE A PAYER REGULIEREMENT MA COTISATION

A....., LE..... SIGNATURE

BULLETIN A RENVoyer A : SUD-CEMP, 2 AVENUE JEAN RIEUX (PAR LA NAVETTE INTERNE)